

Conditions générales des prestations de formation

1. Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en renvoyant le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement, par engagement financier, si prise en charge employeur.

2. Tarif des formations « INTER »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Les formations ont lieu dans les locaux des établissements de la Musse à Saint Sébastien de Morsent.

Tout stage suivi partiellement est dû dans sa totalité.

3. Annulation ou report du fait du centre de formation continue

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié au responsable de formation de l'établissement au plus tard un mois avant le début du stage, par téléphone, et confirmé par courriel. Le remboursement intégral est effectué.

4. Annulation du fait de l'établissement ou du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax). A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 15 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 15 jours avant le début de la formation, la totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

5. Facturation

A l'issue de la formation, l'établissement reçoit une facture acquittée et l'attestation de présence. La facture vaut convention.

6. Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur mesure et à un devis personnalisé, ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

7. Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

8. Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de grande instance d'Evreux sera compétent pour se prononcer sur le litige.